

Département de l'Essonne

Arrondissement de
Palaiseau

Canton d'ARPAJON

Commune de

BRUYERES LE CHATEL

AFFICHÉ LE

14 DEC. 2017

11/12/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le six décembre à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 novembre 2017, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : Christophe ADEL-PATIENT, Willy DESHAYES, Laurent FOURMOND, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Jeannine GATIN, Arnaud GIRARD, Huguette GIRARD, Laurence LE BIDRE, Virginie MARTINS-MELO, Arnaud MONTESINO, Annie-France NORMAND, Amélia PEREIRA, Joël PEROT, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : François ALLERMOZ par Mme HUBERT-TIPHANGNE, Isabelle BARAVIAN par M.ADEL-PATIENT, Martial BERTHENET par Mme GIRARD, Jean-Louis CLOU par Mme GATIN, Fabrice MARION par Mme MARTINS-MELO.

Absents excusés : Christophe PINET, Annie RANNOU.

M.DESHAYES accepte les fonctions de secrétaire de séance.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n°D2017/42 du 25/09/2017 : Convention avec La Compagnie du Chameau, pour le spectacle « Sortilèges et maléfices », pour 1 000 €.
- Décision n°D2017/43 du 02/10/2017 : Avenant au marché pôle éducatif concernant les modifications techniques apportées à la réalisation de certains travaux, portant ainsi le montant du marché relatif au Lot 17 Clôtures et portails/espaces verts à 170 553.72 € HT.
- Décision n°D2017/44 du 02/10/2017 : Avenant au marché pôle éducatif concernant la réalisation d'une chape béton pour la mise en place des pompes, portant ainsi le montant du marché relatif au Lot 1 Macro lot Socle et Enveloppe à 4 252 750 € HT.
- Décision n°D2017/45 du 03/10/2017 : Convention avec Créations Magiques, pour le « spectacle de magie elfique luxe avec Elfia », pour 1 477 €.
- Décision n°D2017/46 du 05/10/2017 : Convention avec La Constellation, pour le spectacle « Epopées intimes », pour 1 000 €.
- Décision n°D2017/47 du 14/11/2017 : Contrat avec l'association « Les Concerts de Poche » et CdEA, pour le spectacle « Vents d'Est », pour 10 000 €, réglé par CdEA.

PERSONNEL

01 - N°DCM2017/76 Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^e classe

CRÉE un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^e classe, à compter du 01/01/2018. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

URBANISME

02 - N°DCM2017/77 Parcelle AC 654 : désaffectation du rez-de-chaussée

AUTORISE le maire à désaffecter le rez-de-chaussée du bâtiment communal « Espace Les Sources » correspondant à l'ancienne école maternelle afin de l'utiliser pour d'autres activités et DIT que tout le bâtiment est ainsi désaffecté. Adopté par 18 voix et 3 abstentions (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

03 - N°DCM2017/78 Espace Naturel Sensible : Acquisition des parcelles B572 et B573 sise lieudit « Le Perreux »

APPROUVE l'acquisition par la commune des parcelles B572 et B573 d'une contenance de 1 804 m² appartenant à Mesdames GUEZARD Geneviève, SIMON LAGALLARDE Marie-Hélène, CHENESSEAU Nathalie et TABONI Christine au prix de 2 706 € (deux mille sept cent six euros) et AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente.
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

04 - N°DCM2017/79 Espace Naturel Sensible : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – parcelles B572 et B573

AUTORISE le Maire à solliciter la subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental de l'Essonne et l'autorisation de préfinancement pour l'acquisition des parcelles B572 et B573 d'une contenance de 1 804 m² situées lieudit « Le Perreux » classées en Espace Naturel Sensible, au prix de 2 706 €.
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

FINANCES

05 - N°DCM2017/80 Ouverture des crédits d'investissement sur 2018 sur le budget M14

AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement sur le budget M14 sur l'exercice 2018 dans la limite de 25 % des crédits ouverts sur l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Adopté par 18 voix et 3 abstentions (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

06 – N° DCM2017/81 Rapport de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges de Cœur d'Essonne Agglomération

DESAPPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de « Cœur d'Essonne Agglomération ».

Adopté par 17 voix et 4 abstentions (MM.BERTHENET, MONTESINO et M.ROUYER et Mme GIRARD) par un scrutin public.

07 - N°DCM2017/82 Décision Modificative n° 3 – Budget Principal M14

FONCTIONNEMENT	Dépenses en €	Recettes en €
739118 – Revers. de fiscalité (2011, 2012 et 2013)	499 372,00	
023 – Virement à la section d'investissement	-499 372,00	
Total Section de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €

INVESTISSEMENT	Dépenses en €	Recettes en €
2115 – Terrain bâti	377 000,00	
1323 – Subvention département		184 369,00
021 – Virement de la section de fonctionnement		- 499 372,00
2315 – op. 38 Liaison douce	-1 188 163,00	
1322 – op. 38 Liaison douce subv		- 496 160,00
Total Section de Investissement	- 811 163,00 €	-811 163,00 €

APPROUVE la Décision Modificative n°3 ci-dessus.

Adopté par 18 voix et 3 voix contre (MM.BERTHENET et MONTESINO et Mme GIRARD) par un scrutin public.

SCOLAIRE, ENFANCE ET JEUNESSE

08 - N°DCM2017/83 Avenant N°1 au règlement intérieur du Pôle éducatif « L'arc-en-ciel des savoirs »

APPROUVE l'avenant N°1 au règlement intérieur du Pôle éducatif « L'arc-en-ciel des savoirs » à compter du 07/12/2017 et AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION ET COMMUNICATION

09 - N°DCM2017/84 Domiciliation de l'association « L'Echo des Enfants de Bruyères-le-Châtel »

AUTORISE la domiciliation de l'association « L'Echo des Enfants de Bruyères-le-Châtel » en mairie, 2 rue des Vignes, 91680 Bruyères-le-Châtel.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10 - N°DCM2017/85 Délégation du Conseil municipal au Maire : extension aux demandes de subventions

DELEGUE au Maire l'attribution prévue par l'alinéa 26 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales soit « de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal l'attribution de subventions », au taux maximum et pour tout projet d'investissement ou de fonctionnement inscrit au budget principal de la commune. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

11 - N°DCM2017/86 Rapport d'activité 2016 de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération

APPROUVE le rapport d'activité 2016 présenté la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération, Adopté par 16 voix et 5 abstentions (M.ALLERMOZ, M.BERTHENET, Mme GIRARD, Mme HUBERT-TIPHANGNE et M.MONTESINO) par un scrutin public.

12 - N°DCM2017/87 Rapport annuel d'Activité du SIBSO – 2016

PREND ACTE du rapport annuel d'activité du SIBSO – année 2016. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

QUESTIONS DIVERSES

Des questions diverses sur les points ci-dessous ont été abordées.

13 – Compteurs Linky

14 – Pôle éducatif : coûts

15 – Plan Local d'Urbanisme

16 – Complexe Sportif Sandrine Soubeyrand



Extrait pour affichage, en Mairie,
Le 11/12/2017
Le Maire,

Thierry ROUYER